

23 mai 2017

Schéma Sectoriel Représenter les Entreprises

**Adopté par l'Assemblée Générale de la
CCI Nouvelle-Aquitaine du 22 juin 2017**

AVERTISSEMENT

**Ce document est la première version du Schéma Sectoriel
Représenter les Entreprises du réseau des CCI de Nouvelle-Aquitaine,
adopté par l'Assemblée Générale du 22 juin 2017.**

Il sera complété et finalisé au cours du premier semestre 2018.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
I. ENJEUX ET DEFIS POUR LA MANDATURE 2017 - 2021.....	4
II. OBJECTIFS DU RESEAU 2017 - 2021.....	4
III. MOYENS ET RESSOURCES DU RESEAU	5
IV. PLAN D’ACTIONS 2017 - 2021	5

AVANT-PROPOS

A travers le Code de commerce, la loi donne mission aux Chambres de Commerce et d'Industrie de représenter les intérêts de l'industrie, des services et du commerce auprès des pouvoirs publics (Etat, régions, collectivités locales et leurs groupements) ; elle leur donne à ce titre la qualité de corps intermédiaires de l'Etat.

Ce rôle est explicité par plusieurs dispositions du Code de commerce :

- Association des CCI territoriales à l'élaboration des documents d'urbanisme locaux et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT),
- Consultations des CCI de région par le Conseil régional pour tout projet de dispositif de soutien aux entreprises,
- Consultation des CCIR pour l'élaboration notamment du SRDEII, du SRADDET et du CPRDFOP.

D'autre part, d'autres codes règlementaires demandent d'associer les chambres de commerce et d'industrie tels que le code de l'environnement.

Il faut aussi signaler que le code des collectivités territoriales mentionne d'associer les chambres consulaires dans l'élaboration de différents schémas, dispositifs mis en place par les collectivités territoriales.

Cette représentation est assurée par deux moyens : l'élection de chefs d'entreprises et la désignation de membres associés d'une part, la collecte et l'analyse de données économiques par les services des chambres d'autre part. La mission de représentation s'entend tant dans un sens défensif (veiller à ce que les réglementations et normes n'entravent pas l'activité et la libre concurrence des entreprises de la région) qu'offensif (faire connaître aux pouvoirs publics les attentes des entreprises pour l'amélioration de leur compétitivité).

1.1 Un contexte de plus en plus réglementé

Le cadre d'activité des entreprises est de plus en plus contraint. Aux réglementations sociales, sanitaires et techniques s'ajoutent depuis quelques années des réglementations environnementales :

- qui enchérissent ou freinent l'accès à des ressources (exemple : eau en secteur industriel, énergie),
- qui complexifient ou enchérissent le traitement des rejets et déchets,
- qui créent, dans une économie largement mondialisée, des distorsions de concurrence.

1.2 L'affirmation de nouveaux interlocuteurs

Avec les lois de décentralisation, les collectivités territoriales se sont affirmées comme des acteurs publics intervenant fortement en matière économique. Les lois MAPTAM et NOTRe ont, en 2014 et 2015, réduit le nombre d'interlocuteurs, réservant les compétences économiques et d'aménagement du territoire aux régions et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et métropoles ; le rôle des régions a parallèlement été renforcé dans le domaine de la formation.

Les CCI y gagnent une proximité accrue avec des pouvoirs publics qui ont largement investi ces compétences ; mais elles se trouvent confrontées souvent, dans le même temps, à des collectivités créant des services ou agences d'intervention auprès des entreprises, sans avoir la connaissance proche de celles-ci et en augmentant la dépense publique globale.

II. OBJECTIFS 2017 - 2021

Dans le cadre de la stratégie de la CCI Nouvelle-Aquitaine deux objectifs stratégiques ont été définis :

- Densifier et intensifier nos relations avec toutes les entreprises par le déploiement en tout point du territoire régional d'une offre de services performante,
- Devenir les partenaires privilégiés des décideurs politiques et institutionnels.

La mise en œuvre de ces deux priorités mobilise différents outils et compétences :

- La participation des élus consulaires dans les instances où ils représentent leur chambre ; ces instances sont créées et animées, pour la plupart, par l'Etat, la Région ou les collectivités locales ou encore d'autres organismes de développement économique territorial ou régional ; ces instances peuvent revêtir un caractère institutionnel (CESER, conseil de développement, comités pilotant un schéma structurant ou des fonds financiers), associatif (agence de développement, opérateur) ou informel (conférence, ...) ;

- Les services d'études économiques et territoriales ainsi que leurs productions (publications ou notes internes) ;
- Les services de communication et les outils qu'ils mettent en œuvre (sites internet, publications, conférences et communiqués de presse, etc.) ;
- Les relations avec les organisations patronales et professionnelles ;
- La participation aux instances de CCI France et à ses commissions thématiques.

La représentation des entreprises par les CCI s'exprime :

- Soit de manière formelle, par le vote d'avis ou de vœux en assemblée générale. Seuls les avis adoptés en assemblée générale ont une valeur juridique, en particulier dans la fonction de personne publique associée et de représentant de l'intérêt général ;
- Soit de manière informelle par l'expression de position dans des réunions d'instances extérieures.

III. MOYENS ET RESSOURCES DU RESEAU

Les CCI mobilisent des ressources dédiées à la représentation des entreprises. Ces moyens sont répertoriés suivant la norme 4.9, notamment dans leur mission consultative (territoriale, régionale, nationale, européenne), via leur vie institutionnelle (débat dans les instances internes, adoptions d'avis) et la communication institutionnelle.

IV. PLAN D' ACTIONS 2017 - 2021

Trois grandes catégories d'actions peuvent être réalisées dans le cadre du schéma sectoriel « représentation des entreprises » :

- Renforcer la présence des CCI dans les instances,
- Systématiser les prises de position consulaires sur les questions de développement économique et d'aménagement du territoire,
- Fédérer la représentation des entreprises de tous secteurs d'activité,

4.1. Renforcer la présence des CCI de la Nouvelle-Aquitaine dans les instances de représentation

L'objectif est aussi de se focaliser essentiellement sur les représentations les plus importantes au regard de la stratégie définie par le réseau des CCI sur les sujets de développement économique et d'aménagement du territoire.

Et à ce titre, la priorité de la CCI Nouvelle-Aquitaine portera sur les représentations les plus stratégiques (20 à 25 sur plus de 80 représentations) avec, l'objectif d'avoir un taux de présence optimal. (Cf. liste des représentations de la CCI Nouvelle-Aquitaine).

Nom de l'instance	Désignations arrêtées au 13 avril 2017
AANA (Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine)	LASSALLE SAINT JEAN Philippe
ADEBAG (Association des Entreprises du bassin Adour-Garonne)	BOCQUIER Éric
ADI (Aquitaine Développement Innovation)	CLÉDEL Jean-François
Aerospace Valley	BALLION Soraya
Agence de l'Eau Loire-Atlantique	LAFOND Claude
Agri Sud-Ouest Innovation	LASSALLE SAINT JEAN Philippe
Aquitaine CAP Métiers	DUPLAA Jean-Charles
ARBA (Agence Régionale pour la Biodiversité en Aquitaine)	POUXVIEL Jean-Claude
AREC (Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat)	BRAUD Daniel
Association CCI Pyrénées	GARRETA André
Association EURO 21	POUXVIEL Jean-Claude
AVENIA	PALLUAT de BESSET Denis
CCI Auvergne-Rhône-Alpes - TRANSENTREPRISE	DUFAU Bernard
CCI France - CCI Entreprendre en France	DUFAU Bernard
CCI France - CCI International	CLÉDEL Jean-François
CCI France - Negoventis	LAC Éric
CERTA - Observatoire régional des transports	POUXVIEL Jean-Claude
CESER NOUVELLE AQUITAINE	TOULA Olivier / JAMMET Martine
Comité de pilotage "L'apprentissage ça rapporte"	BRAUD Daniel
Comité régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine (CRT)	BRUNET Jean-Michel
ComUE (Communauté d'Universités et d'Etablissements)	BALLION Soraya
Conseil Régional NA - Comité régional biodiversité et transition écologique	POUXVIEL Jean-Claude
Conseil Régional NA - Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan déchets	DUTRUC Philippe
Conseil Régional NA - Conférence régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie (SRESRI)	BALLION Soraya
Conseil Régional NA - Conférence régionale permanente de la mobilité et des transports	LAPORTE Didier
Conseil Régional NA - Schéma régional des formations sanitaires et sociales	LAURENTJOYE-POUEY Dominique
Conseil Régional NA - Schéma régional du tourisme et développement des loisirs	BRUNET Jean-Michel
Conseil Régional NA - Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRRDT)	VAN ELSLANDE Jean-Baptiste
COPTec	DUTRUC Philippe

COREMOB (Comité Régional de la Mobilité / DRDJSCS (Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine))	BRAUD Daniel
CREFOP	BRAUD Daniel
CRFB	MARQUET William
EPF PC	HAUTIER Thierry
Gascogne Environnement	BOCQUIER Éric
GPM Bordeaux	PIZZAMIGLIA Nicole
GPM La Rochelle	HAUTIER Thierry
Nom de l'instance	Désignations arrêtées au 13 avril 2017
Inno'vin	LEBRET Alain
IRT Saint-Exupéry	BALLION Soraya
Jury Commerce	LAURENTJOYE-POUEY Dominique
OCTA (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage)	BRAUD Daniel
PCE (Poitou-Charentes Expansion)	LATHUS Catherine
S2E2	DUTRUC Philippe
SMEAG (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne)	BOCQUIER Éric
VNF (Voies Navigables de France)	CLÉDEL Jean-François
Xylofutur	DESTÈVE Julie

Par ailleurs les CCI territoriales sont impliquées dans de très nombreuses instances sur leurs territoires (SCOT, instances dans le secteur de l'environnement, de l'eau, ...).

Compte tenu du nombre important de représentations possibles, il est aussi indispensable de clarifier, préciser les représentations de dimension régionale par rapport à celles qui ne concernent qu'un territoire infrarégional afin d'être plus efficace et performant.

4.2. Systématiser les prises de position des CCI sur les questions de développement économique et d'aménagement du territoire

- Définir et formaliser les positions du réseau des CCI de la Nouvelle-Aquitaine sous forme de fiche de synthèse en matière de :
 - Développement économique et appui aux entreprises,
 - Appui aux territoires,
 - Formation, apprentissage et emploi,
 - Aménagement du territoire, infrastructures et équipements gérés.
- Développer une stratégie de communication pour présenter les positions des CCI via différents médias :
 - Presse écrite (communiqués), conférences de presse,
 - Réseaux sociaux,
 - Radio / Télévision.

4.3. Fédérer les représentations de tous secteurs d'activité

Mettre en place des rencontres régulières avec les différents acteurs économiques du territoire (organisations professionnelles, opérateurs de l'Etat, agences de la région,) pour rechercher des synergies, élaborer en commun des positions sur certains sujets.

4.4. Indicateurs

Ici ne sont présentés que les indicateurs issus de la norme 4.9.

Indicateur s	Correspondanc e indicateurs norme 4.9	Valeur pour la Nouvelle-Aquitaine en 2016	Valeur prévisionnelle 2017	Commentaires
Nombre d'avis émis sur la mission consultative	D01-IA1			